

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210414-D_14_04_21_44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Délibération n°14-04-2021-044

2.1 Documents d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 avril 2021*

Date de convocation	8 avril 2021
Date d'affichage	8 avril 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	45
Votants	51 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE (représentant M. Jean-Pierre CIRON), Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET (ayant reçu pouvoir de Mme Jeannine VENDÔME), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), M. Jean-Pierre CIRON (représenté par Mme Dominique COMBE), Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME (ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET).

Secrétaire de séance : M. Raymond BELLENCONTRE

**URBANISME : AVIS FAVORABLE
SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT
DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES
(SRADDET)**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que le Président de la Région sollicite par courrier en date du 22 janvier 2021, l'avis de la Communauté de communes sur le SRADDET.

PREND ACTE que :

- ce document a pour objectif le développement équilibré et durable à l'échelle de la Région qui l'élabore ;
- le SRADDET définit les objectifs en matière « *d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ».

EST INFORME que :

- la Communauté de communes est sollicitée en tant que Personnes Publiques Associées dans la mesure où le contenu du SRADDET l'intéresse directement car le SCOT en cours d'élaboration devra prendre en compte ce document d'échelle régionale.
- ce SRADDET intègre pleinement les territoires relais relativement éloignés des métropoles au projet de développement structuré. Malgré les villes comme Nantes, Angers ou Le Mans, le SRADDET identifie avec justesse les enjeux des territoires plus ruraux qui souhaitent demeurer des pôles d'équilibre en capacité d'offrir des services à la population.

DECIDE de rendre un avis favorable sur le projet de SRADDET.

Adopté à la majorité

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 2

Fait et délibéré en séance publique
Le 14 avril 2021

Pour extrait conforme
Le 15 avril 2021

Le Président

M. Didier REVEAU